

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

Cotisations. — Lettre de M. Brieux. — L'Office National du Combattant.  
— Le Mémorial des Alliés (Extrait de la F. I. D. A. C.). — Prix de  
vertu du Phare de France.

**Informations**

Note sur l'augmentation des pensions. — Aux femmes d'aliénés. —  
Assemblée générale de « La Flamme ». — Deux legs de 25.000 fr.  
— A vendre.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Compte rendu de l'Assemblée  
Générale de la Section Ariégeoise du 1<sup>er</sup> octobre 1926.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

87-604

## PRESIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

## COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;  
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;  
M. le général BALFOURIÉ ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIGDELY CARTER ;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;  
M. COTTIN, notaire honoraire ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;  
Miss GRASS HARPER ;  
Miss WINIFRED HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
Mme Géo KESSLER ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, sénateur ;  
Mme la maréchale MAUNOURY ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des  
Avocats ;  
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;  
M. VALLERY-RADOT ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

## Cotisations

*Nous rappelons aux camarades que, par suite de la décision de l'Assemblée générale du 14 novembre 1926, la cotisation annuelle est portée à dix francs.*

*On peut s'en acquitter dès maintenant en faisant parvenir cette somme aux bureaux de l'Union, soit par mandat-carte, soit par chèque postal.*

## Une Lettre de M. Brieux

Nous sommes heureux de publier, dans ce Bulletin, la réponse que M. Brieux a bien voulu faire à une lettre que nous lui avons écrite fin décembre dernier pour lui présenter nos vœux, car nous savons quel réel plaisir nos camarades prendront à sa lecture.

Nice, le 7 janvier 1927.

« Mon cher camarade,

« Je vous remercie profondément de la lettre que vous m'avez adressée au nom de notre chère Union. Si j'ai tardé aussi longtemps à vous répondre, et si je le fais à la machine, c'est qu'une crise de rhumatisme m'enlève l'usage de ma main droite ; excusez-moi.

« Les sentiments de reconnaissance que vous m'exprimez d'une façon si émouvante sont bien en disproportion avec ce qu'il m'a été donné de pouvoir faire pour vous.

« Mon seul mérite — si c'en est un — a été d'avoir confiance dans votre entourage à tous, dans votre énergie morale après celle que vous aviez dépensée sur les champs de bataille et qui vous avait si cruellement éprouvés.

« Alors que, dans un sentiment de pitié irréfléchie, certains esprits bien intentionnés rêvaient de vous réunir tous dans un établissement analogue aux Quinze-Vingts, j'ai affirmé avec une confiance que

l'avenir a justifiée, que chacun de vous devait être rapproché de sa famille, rapproché de ses anciennes occupations, vivre par lui-même et que le but à atteindre était, non pas de vous secourir, mais de vous mettre en état de vous dispenser autant que possible de l'aide d'autrui et de vous laisser la plus complète indépendance possible.

« C'est ainsi que j'ai créé dans les hôpitaux mêmes de petits ateliers rudimentaires desquels je n'attendais pour chacun qu'un réconfort moral, mais qui ont contribué à rendre à la plupart l'espérance de la possibilité d'une vie digne et de loisirs rendus féconds par le travail. J'ai soutenu plus tard que vous pouviez vous diriger *vous-mêmes*, que vous pouviez *vous-mêmes* créer une Union administrée par vous. Votre énergie, votre dévouement m'ont montré que j'avais eu raison, et de cela je vous en suis profondément reconnaissant.

« Veuillez croire, mon cher camarade, à la fidélité de mon affection et dire aux membres de l'Union que leur « vieux grand-père » ne les a pas oubliés.

« Bien affectueusement,

« BRIEUX. »

---

## L'Office National des Combattants

---

La dernière loi de Finances vient de décider la création d'un organisme nouveau, l'Office National des Combattants, pour lequel elle a inscrit un crédit de 20 millions au budget de 1927.

Beaucoup d'entre nous se souviennent des efforts déployés depuis de longues années par toutes les associations d'anciens combattants pour la réalisation de ce projet, et auxquels notre Union joint les siens dès les premiers jours. On conçoit facilement l'importance que doit prendre une telle institution dont le ressort s'étendra sur plusieurs millions d'anciens combattants ; aussi devons-nous tout de suite dire que pour cette année, les 20 millions qui y sont destinés, représentent fort peu de chose, mais ils permettent sa création officielle, c'est un point de départ qu'il faut savoir apprécier. Gardons-nous donc de diminuer la valeur du gain acquis.

Les attributions et organisations de cet Office ne sont pas encore déterminées. La loi de Finances prévoit qu'elles seront fixées par

décret qui devra, dans un délai de trois mois, être soumis à la ratification des Chambres.

Comment va-t-on constituer cet Office ? A l'heure actuelle, le gouvernement n'est pas encore exactement fixé et le ministre des Pensions vient de faire appel à la collaboration des groupements de mutilés et anciens combattants en leur demandant de bien vouloir lui faire connaître leur point de vue.

Les associations d'anciens combattants ainsi appelées ont pris à cœur ce devoir et s'emploient activement à l'étude de cet important problème.

La tâche est délicate et les associations y engagent leur responsabilité. Il faut en premier lieu que l'accord soit unanime entre elles ou presque.

Les meilleurs techniciens de chaque groupement se sont réunis à cet effet, une première fois le 8 janvier, à la Maison du Mutilé, à Paris. D'autres réunions ont suivi et les grands principes de cet Office semblent en être arrêtés.

La conférence examina successivement les deux points suivants :

- 1° Quels seront les bénéficiaires de l'Office ?
- 2° Quelle sera la base de son organisation ?

Sur le premier point, il fut tout d'abord admis, à l'unanimité, que les anciens combattants pensionnés seront admis à en bénéficier et à participer à sa gestion.

Ensuite il resterait à établir le critérium de la qualité d'ancien combattant. Certaines associations demandaient qu'aucune discrimination ne fut faite entre tous les mobilisés, mais à la très grande majorité l'avis contraire fut adopté, c'est-à-dire que seuls les mobilisés ayant réellement été des combattants pourront être les bénéficiaires de l'Office.

La détermination de la carte d'ancien combattant serait basée sur le tableau annexé à la loi du 17 avril 1924 (sur les fonctionnaires anciens combattants). Une sous-commission s'est réunie ensuite avec la directive suivante : établir une liste complète de toutes les unités dont les membres peuvent être normalement considérés comme des combattants, étant entendu que pour les membres des autres unités les cas seraient examinés individuellement par l'organisme qui attribuera la carte.

En ce qui concerne la base de l'organisation de l'Office, les motions suivantes furent également adoptées à l'unanimité.

1° En vue d'éviter la création dispendieuse de nouveaux organismes administratifs, l'Office des combattants utilisera les services de l'Office des mutilés et réformés et de ses Comités départementaux. Cette mesure devra être considérée comme une première étape vers la constitution de l'Office unique.

2° Les anciens combattants pensionnés de guerre ne pourront faire appel à l'Office National des combattants pour un même avantage pouvant être accordé par l'un et l'autre Office, avant de s'être mis en instance devant l'Office National des mutilés et réformés, aucun cumul n'étant admis.

A. CONAN.

---

## “ Le Mémorial des Alliés ”

*Le Reliquaire d'héroïsme et de gloire*

(Extrait du Bulletin mensuel de la F. I. D. A. C.)  
Novembre-décembre 1926

En une cérémonie émouvante où, dans le cadre du Cercle Inter-allié, il semblait que flottait encore attardée un peu de cette exaltation généreuse des grandes heures de la guerre, s'est déroulée à Paris, le 22 novembre, la présentation du Mémorial des Alliés.

Le Gouvernement de la République, en la personne de M. Paul Painlevé, ministre de la Guerre, avait tenu à apporter le témoignage de sa fervente reconnaissance envers les héros tombés dans la bataille du droit.

Aux côtés de M. Painlevé, sur l'estrade dominant la foule des ambassadeurs, des attachés militaires, des plus hautes personnalités étrangères comme des meilleurs amis de la France, se tenaient le maréchal Foch, M. Jusserand, ancien ambassadeur de France à Washington, et Charles Bertrand, député de la Seine, président-fondateur de cette F.I.D.A.C. qui groupe les millions de ceux qui furent les valeureux soldats de la liberté.

Parmi tous les discours prononcés, nous sommes heureux de publier

ici celui de M. Jusserand, ambassadeur de France, dont vous apprécierez l'éloquence et la parole élégante :

« Monsieur le Président,

« Messieurs les Ambassadeurs, Messieurs,

« Au seuil du monument de caractère sacré qui vient de s'achever sont inscrites des paroles mémorables qu'on ne peut lire sans émotion, et qui doivent être inscrites, non seulement dans le livre, mais dans notre cœur : paroles de grand soldat, — celui qui est ici, le maréchal Foch, — qui, s'adressant aux soldats de la grande guerre, leur dit :

« Ces pages, c'est toute votre gloire; c'est la voix puissante de vos  
« chefs qui se fait entendre et qui apporte au monde le témoignage  
« éclatant de votre héroïsme et de vos sacrifices. Pas un de ces chefs,  
« dont les noms résonnent comme une fanfare ne manque à l'appel.  
« Tous, ils sont là... Présents ! Ils sont là ceux qui, en Belgique et  
« dans les mornes régions du Nord se sont dressés contre les barbares;  
« ils sont là les vainqueurs immortels de la Marne, de l'Yser, de  
« Verdun, de la Somme; ils sont là les martyrs de la retraite de Serbie,  
« les héros du Vardar, du Carso, du Vittorio Veneto; ils sont là ceux  
« de Macédoine ou de Palestine qui, dans la pestilence des maré-  
« cages et sous la brûlure des déserts, ont écrit avec leurs épées ces  
« mots indestructibles : Droit et Liberté ! Ils sont là les marins auda-  
« cieux, les conquérants de l'air aux vols fantastiques. Ils sont là les  
« souverains vénérés, les hommes d'Etat illustres, les grands artisans  
« de la paix du monde. »

« Celui qui rentre en France après une longue absence et qui parcourt les régions non dévastées a l'impression que rien n'est changé. Il revoit le pays aimé, il revoit le village avec le vieux clocher de la vieille église, et les ruisseaux chanteurs, et les arbres aimés et familiers vus dans l'enfance, et les champs de blé et les prés, le paysan à sa charrue. Rien ne semble changé, et cependant s'il visite un village, puis un autre, il sera profondément ému en remarquant — ce qu'on n'avait jamais vu au cours de la longue histoire de France, ni après la guerre de Cent Ans, ni après celles de Louis XIV, ni après les guerres de Napoléon — en remarquant dans tous les villages, dans tous les hameaux, un monument érigé à nos morts...

« C'est un fait caractéristique de notre nation : elle n'est pas militariste. Nous ne sommes pas militaristes, mais nous sommes de bons militaires, ce qui est très différent. Le militarisme est une sorte de

vice national qui consiste en ceci, que le maître n'a qu'à faire un signe, qu'à presser un bouton pour que, tout aussitôt, toute la nation se mette en mouvement. Les professeurs d'histoire enseignent que c'est l'autre nation qui a commencé la guerre; les prédicateurs en chaire — prédicateurs d'une religion d'amour — prêchent la haine, et la machine de mort voit tous ses rouages en marche. Cette nation n'est pas la France.

« Mais nous sommes de bons militaires. Nous l'avons toujours été, et il est improbable que nous cessions jamais de l'être. Au XVI<sup>e</sup> siècle, au milieu des guerres de religion et des guerres étrangères, alors que la France était dans un état tellement épouvantable que même ses ennemis la plaignaient à une époque où la générosité était peut-être moins rare qu'aujourd'hui, Ronsard a dit de son pays des choses qui continueront à jamais d'être vraies et qui sont un enseignement pour tous, pour nous et pour ceux qui ne nous aiment pas; il a dit :

... Le Gaulois semble au saule verdissant :  
Plus on le coupe et plus il est naissant,  
Et rejette en branches davantage  
Prenant vigueur de son propre dommage.

« Et Montaigne, à la même époque, quel enseignement ne donne-t-il pas à ses compatriotes de France ?

« La plus forte, généreuse et superbe de toutes les vertus est la vaillance, et noble en sa cause. Il n'est point d'utilité ni plus juste, ni plus universelle que la protection du repos et la grandeur de son pays. Si d'autres vous surpassent en science, en grâce, en force, en fortune, vous avez des causes tierces à qui vous en prendre; mais leur céder en fermeté d'âme, vous n'avez à vous en prendre qu'à vous. »

« Nous entendons rester dignes de cet idéal.

« L'ennemi ne crut pas que nous en étions dignes. Il nous crut enlisés dans nos chansons, dans nos amusements, dans notre amour de la poésie, de la littérature, des beaux-arts, et il crut qu'il pourrait nous détruire d'un revers de sa main gantée de fer. Il nous connaissait moins bien que d'autres qui habitent beaucoup plus loin. Un jour le président Roosevelt, auprès de qui je fus accrédité pendant le cours de ses deux présidences, me disait :

« Ce que j'aime dans les Français, c'est qu'avec tout leur amour pour les belles-lettres, les arts et tout ce qui fait le charme d'une

« civilisation raffinée, quand il s'agit de combattre pour une grande cause, ils sont toujours prêts. »

« C'est ainsi qu'au début de la guerre, pendant la période de neutralité de l'Amérique, alors que le chef de l'Etat avait recommandé la neutralité absolue en pensées, en paroles, sous toutes ses formes, — ce qui ne devait pas tarder à amener une réaction — un journal « The Life », publia un numéro intitulé en français : « Vive la France ! » Tout y était à notre gloire, sur la couverture, il y avait un grand drapeau français : au-dessous étaient inscrits ces mots : « La garde du drapeau. » La garde du drapeau, c'étaient des figures féminines, emblématiques : la Musique, les Beaux-Arts, la Poésie. Ce numéro était rempli de pages émouvantes pour nous. Celles du milieu étaient vraiment magnifiques. On y voyait, estompées par le passage du temps, l'armée française de tous les siècles : Charlemagne, Duguesclin, Jeanne d'Arc, Turenne, Napoléon, saluant de l'épée. Sur un tertre fait de morceaux de canons brisés, un vieux militaire à moustaches blanches rendait le salut : Joffre ! (*Applaudissements.*)

« Nous sommes vraiment restés ce qu'a dit cet Américain mort pour la France, Allan Seger : « Une race, sans amour mais sans peur de la guerre. »

« Nous avons, nous tous, alliés, quelque chose de plus à faire que de nous rappeler nos morts : c'est de nous rappeler ce pourquoi ils sont morts, or ce livre le rappellera à tous, et dans tous les temps. Il est rempli de grandes paroles; il contient ces ordres du jour fameux : l'ordre à l'armée pour la Marne : « Au moment où s'engage une bataille d'où dépend le sort du pays... » (6 septembre 1914); l'ordre du jour de Verdun, où les ennemis ne passèrent pas; l'ordre du jour de la deuxième Marne, de la défense de Reims; grandes paroles de tous ceux qui livrèrent le bon combat.

« Nos amis admiraient les Belges qui, les premiers, prononcèrent un mot qui émut le monde, et qui dirent : « Non. » Ce mot, de proche en proche, fit le tour de notre globe. Il fut reçu avec une émotion indicible. Il trouva partout son écho. Et jusque de l'autre côté de la planète, on entendit le « Non » de l'héroïque Japon. (*Applaudissements.*)

« J'étais en Amérique lorsque se fit entendre le « Non » des Américains. L'ennemi s'était aussi trompé sur les Américains. Il les croyait enlisés, eux, dans le goût des affaires, dans le goût du gain, dans la recherche du dollar. Comme il les connaissait peu.

Lorsque le Président Wilson, applaudi par l'unanimité des deux Chambres, prononça des paroles tragiques, annonçant que l'Amérique entrait en guerre, il ricana et il dit : « Q'ai-je à craindre ? Il y a « 3.000 milles d'eau ! Et les Américains ne peuvent pas venir en « volant, ou en nageant ! » Eh bien ! ils vinrent en naviguant, et ils vinrent au nombre de deux millions d'hommes, en ayant mis quatre millions sous les armes. Et comme mon collègue, S. E. M. Myron T. Herrick, l'a très bien fait observer, dans une note qui est dans ce recueil, c'est la plus grande expédition lointaine que le monde ait jamais vue. (*Applaudissements.*)

« Je vis de mes yeux renaître l'esprit des croisades. On voulait combattre pour le bien. On luttait à qui partirait. Toutes les privations fort sévères, même dans la riche Amérique, — je le sais parce que je m'y soumettais, — étaient prescrites simplement par une prière. Et il ne s'est pas trouvé un homme assez couard, assez mesquin, pour se soustraire à ce qu'on le priaît de faire.

« On a créé des jardins de guerre. Ils sont sortis de terre comme par enchantement. On a envoyé une circulaire; on a publié un avis dans les journaux, disant :

« Les Français n'aiment que le blé; ils ne savent pas manger le « maïs, or ils ont très peu de blé; il faut donc que nous leur en « envoyions. Dans toutes les villes importantes, il y a des terrains « vagues, et vous avez deux heures de jour après la fin de votre labeur. « Transformez ces terrains vagues en jardins. » Ce fut fait en un instant, comme par un coup de baguette magique; et des quantités incroyables de blé nous furent envoyées pendant que les Américains, eux, mangeaient leurs pommes de terre et leur maïs.

« Dans nos promenades autour de la ville, nous voyions quelquefois, ma femme et moi, des gens travaillant au milieu des pierres, et se donnant un mal affreux pour faire pousser quelque chose, et qui nous disaient : « Nous vous retenons pour nous acheter notre récolte quand « les pommes de terre auront germé. » (*Applaudissements.*)

« On vit encore ceci : en 1918, alors qu'il y avait beaucoup de nuages au ciel, — il y avait en Amérique des surtaxes de guerre très élevées, et il y avait déjà la conscription — on déposa un projet de loi abaissant l'entrée du service militaire à 18 ans, et fixant sa durée jusqu'à 45 ans; cette mesure fournissait un supplément de plusieurs millions d'hommes, de sorte que les Allemands ont pu se rendre compte qu'ils ne pouvaient pas espérer un relâchement dans l'effort, qu'ils pouvaient tuer tous ceux qu'on avait envoyés, qu'il y en aurait encore

d'autres indéfiniment. Cette loi fut votée, à l'unanimité, par les deux Chambres. (*Vifs applaudissements.*)

« En ce qui concerne les impôts, des surtaxes de guerre furent ajoutées aux surtaxes, or, ces surtaxes équivalaient à 18 milliards de francs à payer en un an. Ces nouveaux impôts furent également votés à l'unanimité par les deux Chambres : aucun élu ne se risqua à voter contre, bien que ce fût une année d'élections générales. (*Vifs applaudissements.*)

« L'année prochaine, nous espérons que ceux qui combattirent à côté de nous, côte à côte, qui combattirent au Bois-Belleau, à Saint-Mihiel, dans la Woëvre, dans la Somme, reviendront nous voir : on en attend 30.000 ! Quand nous nous agenouillerons avec eux dans nos cimetières, les leurs et les nôtres (dans les leurs que nous entretenons du même cœur que nous soignons les nôtres), quand nous nous agenouillerons, nous leur dirons à l'oreille : « Vous n'oubliez pas, « nous n'oublions pas. » (*Applaudissements.*)

« Les monuments les plus solides ne peuvent résister à l'effort du temps. Sur leurs ruines, plus durables qu'eux, les fleurs sauvages persistent et reviennent d'année en année, et leur survivent. Il n'est rien de plus dur que l'airain ou que le marbre; il n'est rien de plus léger que la parole; et cependant une parole où s'enchasse un grand sentiment, une noble pensée, est plus durable que n'est l'airain et que n'est le marbre. A tous les monuments qui ont été érigés en France survivra ce livre où tant de hauts, de beaux et de grands sentiments ont été exprimés, qui forment comme un bouquet immortel qui ne se fanera jamais.

« Je veux terminer en citant une des pensées de ce volume qui doit se graver dans notre mémoire : « Ils ne sont pas morts nos héros; « leur âme plane anxieuse au-dessus de nous. Les pleurer sans agir, « c'est les perdre à jamais. Créer la vie, c'est les ressusciter. » Ces paroles sont de M. Charles Bertrand, député de Paris, à qui est due, plus qu'à personne, la publication du Mémorial des Alliés. (*Applaudissements.*) »



## Extrait du Discours prononcé par M. Goyau

concernant le Prix de Vertu du Phare de France de 1926

« Avant de refermer, pour un an, les portes de ce que volontiers j'appellerais le Panthéon des braves gens, je veux vous conduire vers une dernière œuvre, vers une œuvre qui très discrètement nous demandait, non point de l'argent, mais une marque d'approbation pour le bien qu'elle veut faire et qu'elle fait. Elle se nomme le « Phare de France »; c'est de l'autre côté de l'Océan, qu'en 1925 le Comité de New-York pour les Aveugles de guerre eut l'idée de poser ce phare en plein Paris. Et toujours ce phare scintille, toujours ce phare rayonne, plus bienfaisant que jamais. Venez voir cela, m'a dit notre confrère M. Jusserand, ambassadeur permanent de nos souffrances et de nos gratitudee auprès de l'Amérique charitable. Et j'ai vu là, messieurs, des abîmes d'infortune; un homme, par exemple, qui outre ses deux yeux a perdu ses deux mains; il y en a, paraît-il, en France, trente-deux comme lui. Mais j'ai pu saluer, sur tous ces visages d'aveugles, une sorte de victoire remportée sur la tristesse de vivre.

« Le « Phare de France », c'est pour tous les Aveugles de guerre, une porte toujours ouverte, une table toujours posée, une éducation professionnelle toujours offerte; c'est la maison du labeur, où ils se convainquent qu'ils sont encore bons à quelque chose, et la maison de la gaieté, où les attractions viennent les trouver, puisqu'ils ne peuvent plus aller les chercher. Le « Phare de France », c'est comme une promesse permanente que leur cécité ne les isolera pas de la vie sociale. Ici, de vastes ateliers, où l'on apprend à tisser et à tricoter, à canner des chaises et à faire des brosses, à imprimer en caractères Braille et à relier. Là, une bibliothèque, dont les livres sont imprimés par les aveugles pour être expédiés à d'autres aveugles. Plus loin, une coopérative d'épicerie, où des aveugles sont gérants, comptables, vendeurs. Je ne sache pas que les rapporteurs des prix de vertu aient eu souvent l'occasion de demander des récompenses pour la danse. Eh bien, le « Phare de France », une fois par semaine, c'est une salle de bal, car les Américaines de Paris ont naturalisé leurs cœurs dans cette maison de la rue Daru, et des Parisiennes, à leur tour, ont apporté le leur. Elles ont su reconnaître une beauté dans ces visages ruinés, la beauté du sacrifice; elles ont senti, chez certains, des solitudes inté-

rieures qu'un peu d'amitié pouvait peupler; elles font la lecture, elles font danser.

« Jamais la France n'est avare de reconnaissance chaque fois qu'en Amérique elle trouve de la générosité : nos deux mille trois cents Aveugles de guerre, dont près de la moitié ont passé au « Phare de France », pour y apprendre un métier, voient plus clair que nous-mêmes, messieurs, lorsque au-dessus de toutes les brumes, brumes de la politique internationale ou brumes de l'Océan, leurs regards, tout fiévreux de ne pouvoir pleinement s'épanouir, s'orientent avec une confiance éperdue vers le beau rayon d'éloquente et lumineuse charité qui s'alluma là-bas pour resplendir ici.

« Sous le double reflet de ce rayon et des grandes ombres qui tombent de ces yeux clos, jetons un dernier coup d'œil sur les deux cortèges, que nous avons vu se rapprocher et fraterniser, celui des souffrances et celui des vertus. Tantôt les malheurs domestiques font éclore les plus nobles vertus de famille; tantôt l'appel de la misère ou la rencontre de certaines détresses, plus pitoyables encore, qui n'osent pas ou ne savent pas appeler, suscitent des merveilles de bienfaisance. On dirait, parfois, que la souffrance ne chemine qu'à travers le monde que pour dégager de la gangue commune des âmes quelques trésors qui ne demanderaient qu'à se laisser révéler. En cette époque où d'ingénieux esprits s'amuseent aux éloges les plus imprévus, celui de la gourmandise ou du mensonge, ou de la paresse, vous paraîtrais-je paradoxal en ayant l'air d'esquisser cet éloge de la souffrance, dont tant de belles vertus ne sont souvent que les apprenties ? Nous ne cesserons pas, assurément, de lui opposer les remèdes de la science — ils ont leur efficacité — ou le remède de nos lois sociales — je n'en nierai pas l'opportunité. Mais puisque nous savons qu'il y aura toujours des souffrances, nous leur saurons gré, pour l'honneur de la dignité humaine, d'attirer à jamais vers elles, dans le cadre même du plan divin, cette compagne très douce, très assidue, très compatissante, qui s'appelle la vertu de charité. »



# INFORMATIONS

## NOTE SUR L'AUGMENTATION DES PENSIONS

Nous sommes avisés que le ministre des Pensions va se mettre d'accord avec M. le ministre des Finances pour que le carnet d'allocations n° 5 bis, destiné à porter la nouvelle augmentation, ne soit pas échangé.

Des instructions seront données aux trésoriers payeurs généraux pour que le coupon à échéance du 1<sup>er</sup> avril prochain soit majoré automatiquement de 750 francs et de 20 francs par enfant.

## AVIS AUX FEMMES D'ALIENES

ART. 97. — L'article 55 de la loi du 31 mars 1919 est modifié ainsi qu'il suit :

« La pension définitive ou temporaire allouée pour cause d'aliénation mentale à un militaire ou marin interné dans un établissement public d'aliénés ou dans un établissement privé faisant fonction d'asile public sera employée, à due concurrence, à acquitter les frais de son hospitalisation.

« Toutefois, en cas d'existence de femme ou d'enfants, l'administrateur des biens de l'aliéné ou son tuteur versera dans les quinze premiers jours de chaque trimestre :

« A la femme ou au représentant légal des enfants, les majorations d'enfants et une somme égale à une pension de veuve du taux exceptionnel majoré des suppléments temporaires.

« Le versement fait à la femme est, au point de vue de l'incessibilité et de l'insaisissabilité, assimilé à une pension.

« L'Etat supporte seul la partie des frais d'hospitalisation qui n'aurait pu être acquittée par suite de la retenue exercée sur la pension, mais jusqu'à concurrence seulement des prix de journées allouées pour le régime ordinaire.

« Si après le paiement de la somme due à la femme, aux enfants du malade et après celui des frais d'hospitalisation, il reste un

« excédent, le tuteur ou l'administrateur des biens de ce pensionné emploie ce reliquat à l'amélioration de son sort.

« En aucun cas, les départements ni les communes ne seront appelés à contribuer à cette dépense. »

*Journal Officiel* du 19 décembre 1926, p. 13.172.

Le dimanche 5 décembre a eu lieu, sous la présidence de M. le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, l'assemblée générale de « La Flamme », à laquelle votre Association était représentée.

Il a été convenu que la date du 1<sup>er</sup> novembre nous serait réservée pour raviver la flamme, et il nous a été demandé d'envoyer une délégation pour cette cérémonie.

## DEUX LEGS DE 25.000 FRANCS

Le *Journal Officiel* publie un décret rendu sur la proposition de M. Herriot et autorisant l'Académie française à accepter un legs de 50.000 francs, à charge pour elle de fonder deux prix à décerner chaque année : le premier à une jeune fille pauvre, méritante par son travail, son ordre, son dévouement envers ses parents; ou à une orpheline de guerre, également méritante; le second à une femme, épouse ou veuve, dont le mari aura perdu la vue au service de la France comme militaire des armées de terre ou de mer.

M. E. Aelion, chirurgien-dentiste, domicilié à Paris, 50, rue des Tournelles, nous prie d'informer les camarades qu'il offre ses soins dentaires gratuits aux Aveugles de guerre, ainsi qu'à leur famille, et leur consent, le cas échéant, une réduction de 40 % pour la fourniture d'appareils dentaires.

## A VENDRE

A La Courneuve (Seine) :

1° Une maison, comprenant trois logements, dont deux libres, et composée comme suit :

1° Cour, hangar, écurie, eau, gaz, électricité, conviendrait à un commerçant;

2° Un pavillon comprenant : 8 pièces, eau, gaz, électricité, chauffage central, libre à la volonté de l'acheteur.

S'adresser à M. Martin, 10, rue de l'Union, à La Courneuve (Seine).

A vendre également une maison composée de quatre pièces, grande cour, grange, écurie, grand jardin, cave, grenier, libre à partir du 15 avril prochain.

S'adresser à M. Seebacher, à La Chapelle-Champigny (Yonne).

Notre camarade Jouguelaire (Camille), représentant, 19, rue de Liège, à Alfortville (Seine), nous prie d'informer qu'il est dépositaire d'une canne pliante susceptible de rendre de grands services et de ne pas tenir de place.

Elégante, pratique et robuste en même temps, elle offre, en outre, le précieux avantage de pouvoir se mettre en poche.

Prix : 40 francs.

Dépôt à l' « U. A. G. »

On demande à acquérir un accoupleur de bicyclettes d'occasion.

Faire offres à M. Rossi, 5, rue Elina-Demonnier, Paris. Téléph. Diderot 48-49.

De la part du camarade Lacotas, 5, rue Gerhardt, Montpellier (Hérault).

Grands vins de table des Etablissements Coste-Folcher :

	Barrique	1/2 barr.
Vin rouge Coteau supérieur 1926, 10° . . . . .	540	285
Vin rouge Coteau supérieur vieux, 10° . . . . .	555	295
Vin blanc, Picpoul vieux, 10° . . . . .	610	320

La barrique ou la demi-barrique, fût compris, sur gare Montpellier, c'est-à-dire transport à la charge de l'acheteur.

Régis en sus : 15 francs par hecto.

De la part du camarade Hannequin, de Villabon, par Baugy (Cher).

« Je viens apprendre aux camarades ayant fait leur rééducation de broserie au Calvaire d'Orléans que notre dévoué professeur M. Eugène Marion est décédé le 13 novembre 1926, à Orléans. Je n'ai pu assister à son enterrement, mes deux enfants étant très malades. »

# Chronique de l'U. A. G.

## CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 15 novembre et le 15 décembre 1926 une somme de huit mille six cent vingt-cinq francs se répartissant comme suit :

Naissances . . . . .	2.000
Décès et couronnes . . . . .	5.325
Secours . . . . .	1.300

A ces 8.625 francs, il y a lieu d'ajouter une somme de 500 francs pour prêts exceptionnels, et une somme de 5.000 francs pour prêts maisons.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 17 demandes sur lesquelles 9 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

## ENTRE NOUS

### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Baldy, de Mechemont (Lot), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, André, né le 6 décembre 1926.

Notre camarade et Mme Blanchard, de Vailly-sur-Aisne (Aisne), nous font part de la naissance de leur fille, Jacquemine, née le 16 octobre 1926.

Notre camarade et Mme Gustin (Louis), de Luxeuil (Haute-Saône), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Yvonne, née le 12 décembre 1926.

Notre camarade et Mme Gros, de Albens (Savoie), nous font part de la naissance de leur fille, Madeleine, née le 4 décembre 1926.

Notre camarade et Mme Ferrari, de Sartène (Corse), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Pierrette, née le 27 novembre 1926.

Notre camarade et Mme Rottée, de Vincennes, nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, née le 20 novembre 1926.

Notre camarade et Mme Flandias, de Dormaize, nous font part de la naissance de leur fille, née le 30 novembre 1926.

Notre camarade et Mme Gueguen (François), de Mael-Carhaix (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Marthe, née le 22 décembre 1926.

Notre camarade et Mme Peltier (Oscar), de Fresnoy-le-Grand (Aisne), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Marguerite, née le 27 décembre 1926.

Notre camarade et Mme Arnaud, de Bourgneuf-en-Retz (Loire-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fille Yvonne, née le 29 décembre 1926.

Notre camarade et Mme Marquette, de Langon (Gironde), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Joseph, né le 21 novembre 1926.

Notre camarade et Mme Guérin, de Metz, nous font part de la naissance de leur fils Claude, né le 12 janvier 1927.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

#### MARIAGES

Notre camarade Livet (Auguste), de Soulgé-le-Bruant, nous fait part du mariage de son fils, qui a été célébré le 8 janvier 1927.

Notre camarade Gleye (Louis), de Ainau, par Marcillac (Aveyron), nous fait part de son mariage avec Mlle Clausse (Germaine), qui a été célébré le 10 juin 1926.

Notre camarade Junot, de Augan (Morbihan), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Duchêne, qui a été célébré le 4 mars 1926.

Notre camarade Rost, de Rouen (Seine-Inférieure), nous fait part de son mariage avec Mme Marguerite Graff, qui a été célébré le 18 décembre 1926.

Notre camarade Buy (Benoît), de Saint-Amour-Bellevue (Saône-et-Loire), nous fait part de son mariage avec Mlle Marcelle Maspein, qui a été célébré le 16 novembre 1926.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

#### DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Lecourt, de Yvetot (Seine-Inférieure), décédé le 9 décembre 1926.

De notre camarade Haberthur, de Bourgfelden (Haut-Rhin), décédé le 11 décembre 1926.

De notre camarade Fabre (Etienne), de Méze (Hérault), décédé le 13 décembre 1926.

De notre camarade Devineau (Fridelin), de Challans (Vendée), décédé le 16 décembre 1926, à trente-cinq ans.

De notre camarade Benard (Emilien), de Neaufle-Saint-Martin (Eure), décédé le 20 novembre 1926.

De la femme de notre camarade Bris (Marcel), de Saint-Christophe-des-Bardes (Gironde), décédée le 19 décembre 1926, à vingt-neuf ans.

Du fils de notre camarade Wetzell, de Frouard (Meurthe-et-Moselle), décédé accidentellement, à quatorze ans et demi, le 8 décembre 1926.

Du fils de notre camarade Magnin, de Lyon (Rhône), décédé le 18 novembre 1926, à huit mois.

De la fille de notre camarade Maurandy, de Pézenas, décédée le 5 janvier 1927, à quatre mois.

Du père de notre camarade Rateau (André), de Corbigny (Nièvre), décédé le 20 décembre 1926, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Du père de notre camarade James, de Valréas (Vaucluse), décédé le 25 décembre 1926, à quatre-vingts ans.

Du père de notre camarade Cassar, de Paris, décédé le 11 janvier 1927, à soixante-treize ans.

De la grand-mère de notre camarade Boulanger (Louis), décédée le 29 décembre 1926, à quatre-vingt-quatre ans.

De la belle-mère de notre camarade Lerousseau, de Bresse-en-Chardesse, décédée le 3 décembre 1926, à soixante-quatre ans.

Nous prions les familles de vouloir bien recevoir ici l'expression de nos bien sincères condoléances.



#### Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Section Ariégeoise

du 1<sup>er</sup> Octobre 1926

Le groupement de la Section Ariégeoise des Aveugles de Guerre a tenu sa troisième Assemblée générale, le 1<sup>er</sup> octobre 1926.

Étaient présents : Gailly, Prosper, Seguela, Suouet.

S'étaient fait représenter : Roussigne (Joseph), Eychenne, Estienne et Lafaille (Henri).

Cette réunion a eu lieu à deux heures de l'après-midi, dans une salle de la Mairie de Foix.

M. Loup, président du Tribunal et commissaire aux comptes, a bien voulu présider cette Assemblée générale.

Le président regrette qu'un si petit nombre de camarades aient répondu à l'appel. Il dit en avoir vu le plus grand nombre dans le courant de l'année, mais la difficulté des transports est pour la plupart un obstacle.

Le rapport financier est adopté et décision est prise de placer à la Caisse d'Épargne le reliquat de l'année écoulée.

Le rapport moral succède, et Gailly dit les subventions que quelques communes ont bien voulu adresser à notre section. Le président fait remarquer l'entente étroite de la section avec l'Association Ariégeoise des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants.

Les camarades présents se séparent en adressant à l'U. A. G. les remerciements pour son travail accompli durant cette année, et les résultats acquis.



**Cotisations pour l'année 1927 envoyées à la date du 20 Janvier  
par les camarades dont les noms suivent :**

Charlat, cotisation volontaire, 30 francs.

Hannequin (Jules), cotisation volontaire, 10 francs.

Seguy, Lagarde, Bonnichon, François Cochon, Angot, Germa, Bobon, Alix, Burckard, Rouvreau, Heuze (Henri), Ben Khelifa Feghoul, Larhet, Bailly, Cohen, Toutain (Lucien), Favret, Pelissier (Marcel), Leveau (Désiré), Faustch, Gudefin, Pagenel, Cassar, Bartier, Perelle, Douale, Christophe, Evette, Brusson, Bonnecuelle, Boche, Frapsauce, Barde, Lemaître, Rost, Gille (R.), Padaille, James, Grandjean, Gresset, Pòdevin, Delforge, Gaetti, Lambert (Eug.), Le Goff, Lalœuf, Colombat, Simon (A.), Coué, Obitz, Battesti, Dubos (P.), Herbet, Bardonnat, Holveck, Coinchelin, Noirjean, Vochel, Cluzelaud, Polette, Verdelet, Mohamed Ben Ghali, Brunet (Charles), Belliot, Conan, Lathiere, Boulert, Perot, Beaucourt. Menager (F.), Pichenot, E. Charpentier, Somprou, Ed. Benoit, Mombœuf, Vandromme, Coudrai, Lebarbier, Reboud, Rain-Giroir, Donzelot, Pasco, Bur, Douris, Gauthier (Raoul), Mougín, Biard, Rio, Raffat (B.), Mes-sant, Toudouri, Bardoux, Tilly, Bretin, Chatillon (de), Gardette, Guy, Ducouret, Bonnardin, Jung, Duchamp, Crouzilnac, Maillasson, Boe,

Gérard, Becker, Guillot (M.), Banyuls, Millepied, Koeberlé, Pic (J.), Chatillon, Lassalle, Delpech, Liabeuf, Roussel, Martin (Pau), Jean-nin, Robilliard, Lafon (Léon), Lainé (Georges), Duval (Paul), Sursin (Léon), Ballu, Ducornet, Ritz, Evrat, Fayolle, Remia, Nottin, Molu-con, Gentilhomme, Nicodème, Codhant, Amoux (F.), Duforest, Lerousseau, Combaz, Baudoin, Bouillard, Aucaigne, Betremieux, Vachon (Louis), Delaplace (D.), Notelet, Colombel, Robin, Laville, Guyennet, Roubaud, Royneau, Secch, Montfaucon, Mariotti, Badel, Vachon (Charles), Preot, Lafon (Jean), Kerrien, Carlier.

**CAMARADES AYANT CHANGE D'ADRESSE  
DEPUIS LA PARUTION DES LISTES**

BAZINET (Ferdinand), avenue Charlemagne, Limoges (Hte-Vienne).  
BRIAND (Pierre), route de Plouberzé, Lannion (Côtes-du-Nord).  
CATHERINE, route du Maris, La Cambe (Calvados).  
CRESENT (Jules), 27, rue Jeanne-d'Arc, Eu (Seine-Inférieure).  
DELHEZ (Jean), 13, allée des Sapins, Le Raincy (Seine-et-Oise).  
DUCROS (Léon), Arlanc (Puy-de-Dôme).  
GEDIN-DONNAT, angle rues Nationale et Gambetta, Trinité (Mar-tinique).  
LARDANS (Gustave), Pavillon Anne, rue Eugène-Gilbert, Vichy (Allier).  
LEFEBVRE (Georges), Laborde, par Le Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).  
MARQUETTE (Joseph), chemin de Canaule, Phare de Bordeaux (Gironde).  
MARTIN (Paul), 72, rue de Flandre, Paris.  
PAIRAND (Pierre), 53, rue des Fraises, Nantes (Loire-Inférieure).  
RAYNAL (René), avenue des Cottages, Gif (Seine-et-Oise).  
SALEMBIER (Marcel), 30, Grande-Rue, La Flèche (Sarthe).  
TOUTAIN (Paul), Grande-Rue, Briouze (Orne).



### Liste des Donateurs

M. Franc de Ferrière, à Pessac (Gironde), 25 fr. — Association des Conscrits de la Classe 1927, de Dôle (Jura), 107 fr. 10. — Mme F. Tattegrain, de Senlis (Oise), 50 fr. — Don transmis par l'U. N. C., 20 fr. — M. Pâges, à Paris, 40 fr. — M. Gentilhomme, à Fontenay-sous-Bois, 150 fr. — Mme L. Domec, à Saint-Jean-de-Luz, 100 fr. — M. Lagarralde, à Hendaye, 30 fr. — Mme R. Lavigne, à Pau, transmis par *Les Annales*, 25 fr. — Mme Michard, à Paris, transmis par *Les Annales*, 110 fr. — Mme Juliette Ripeloux, Princeton, New-Jersey, transmis par *Les Annales*, 25 fr. — Mme Vve Limousin, Tolosa (Espagne), transmis par *Les Annales*, 200 fr. — M. Hirschwitz, à Paris, 500 fr. — Anonyme N° 23.852, un coupon Bon du Trésor, 150 fr. — Mme Zoé Martrou, Les Caves (Aude), 10 fr. — M. Bret, à Ferrette (Haut-Rhin), 100 fr. — Collecte faite au mariage Jolivart-Steinnietz, à Tagnon (Ardennes), 38 fr. 35. — Mme A. Le Bossé, à Sainte-Adresse (Seine-Inférieure), 250 fr. — Mlle S. Dobède, Nice, 200 fr. — Produit d'une quête faite à l'église de Villerupt (Meurthe-et-Moselle), le 18 novembre, 26 fr. 05. — Syndicat des Agents du Cycle et de l'Automobile à Nevers, 190 fr. — Société Avignonnaise d'Electricité à Avignon, 50 fr. — M. Julian, Calidevilla, Mulhouse, 20 fr. — Mme Cornu-Peschier, à Vallon (Ardèche), 500 fr. — Mlle Flandias, à Marseille, 25 fr. — M. Victor Faive, à Paris, 900 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Mme Poulpiquet de Brescanvel, Dinan (Côtes-du-Nord), 30 fr. — M. Retten, Luxembourg (Grand-Duché), transmis par la Sidi Brahim, de Longwy, 30 fr. — Mme de Silva, Paris, 10 fr. — M. Ch. Delaroche, Metz, 20 fr. — M. Calberac (Léon), à Castres, 20 fr. — Mlle Draussin, à Valence, 10 fr. — Mme Romezin, à Valence, 30 fr. — Produit d'une quête faite au bal des Cathérinettes de Longwy, transmis par la Société Sidi Brahim, 182 fr. 50. — M. R. Lacoux, à Montrouge, 70 fr. — Mme Barnet, Lyon, La Haye (Hollande), 100 fr. — Mlle Gibert, Claye-Souilly (Seine-et-Marne), 50 fr. — Mme Kessler, à Neuilly-sur-Seine, 1.000 fr. — Mme B. Matton, à Neuilly-sur-Seine, 200 fr. — Mme Sens, à Marseille, 100 fr. — Mme de Silvac, à Paris, 10 fr. — Mme Mus, directrice de l'Ecole Supérieure de Filles, à Hanoi (Tonkin), 1.000 fr.

(Voir la suite page 4 de la couverture.)

### TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.

BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.

FAVRET, secrétaire général honoraire.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: SCAPINI; vice-présidents: COURTREIX, GRILLET, NOIREAUX.

Secrétaire général: CONAN.

Trésorier: Gaston L'EVESQUE.

Membres: ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON, DERUNDER, DUFOURC, FAUVEL, FAVRET, GOUBIN, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice), TOUDOURI, VIROT.

### COMITE D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;

M. le BARON DE TRAVERSAY, Président;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente;

M. MEYNADIER, Vice-Président;

M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;

M. Marcel BLOCH.

Mme BROQUIN.

M. CHEPPER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.

Mlle JALAGUIER.

Baronne DE GROTHUSS-GERMANDT.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'EVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme MUS.

M. PASCAL.

D<sup>r</sup> SCHNEIDER.

Colonel DE TRAVERSAY.

## Liste des Donateurs

(suite)

---

Un groupe d'infirmières, à Paris, 500 fr. — M. Peltzer, ministre de Belgique, à Berne, 1.000 fr. — M. A. Laurent, à Bruxelles, 100 fr. — Les élèves de l'Ecole de Filles, 2, rue Roussel, La Garenne-Colombes, 75 fr. — M. Cottin, à Paris, 50 fr. — M. Gaitz Hocky, à Paris, 200 fr. — Mme Ed. Pelletan, Saint-Palais-du-Né, 100 fr. — Société Sidi Brahim, du canton de Gérardmer (Vosges), 575 fr. — Mlle de Fréycinet, à Paris, 20 fr. — Mme et Mlles Eichens, La Barre-en-Ouche (Eure), 30 fr. — M. Perrier-Benoît, à Nîmes, 20 fr. — Anonyme N° 24.035, transmis par notre camarade Petitjean, 5.000 fr. — Ecole Normale de Digne (Basses-Alpes), 10 fr. — Mme Vuillamier-Camel, Montbéliard (Doubs), 10 fr. — M. Combes, Dannemoine (Yonne), 100 fr. — M. Ransons, à Paris, 10 fr. — M. Scheidecker, à Muttersholz (Bas-Rhin), 110 fr. — Mlle Arbel, à Neuilly-sur-Seine, 50 fr. — Mmes Beruhart, Chaudieu et Toudy, La Garenne-Colombes, 30 fr. — Mme Condamin Lyotard, à Constantine, 5 fr.

